

SÉANCE DU 4 JUIN 2018

18-06-071

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseil municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents - excusés :**

Noureddine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, David SOULAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Patrice CHAPUIS (pouvoir à Annie CONTE), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance  
-----

**PERSONNEL**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois des filières administrative, technique, police municipale, culturelle, sportive et animation, médico-sociale et sociale ;

Vu la nécessité de procéder à une actualisation du tableau des effectifs pour être en conformité avec les principes budgétaires ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

**A compter du 1<sup>er</sup> Juin 2018 :**

Filière Administrative

- Suppression d'un poste d'attaché Principal à temps complet à la Direction services à la population citoyenneté (suite à avancement de grade d'un agent)
- Suppression d'un poste d'attaché contractuel à temps complet à la Direction d'étude urbaine, droit des sols, foncier
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au service du stationnement
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au service Festivités – Action Culturelle

Filière Technique

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au service des fêtes (suite à mutation interne d'un agent)

Filière Animation

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (suite à la nomination d'un agent après concours )
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17h50/35 à la piscine municipale (suite au départ à la retraite d'un agent)

Filière Police

- Suppression d'un poste de chef de service de Police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (suite au décès d'un agent)
- Création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet au service de la Police Municipale (suite au décès d'un agent)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



En expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la ville de Libourne

## SÉANCE DU 4 JUIN 2018

18-06-072

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

### Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseil municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

### Absents - excusés :

Noureddine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, David SOULAT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Patrice CHAUPUIS (pouvoir à Annie CONTE), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance  
-----

## PERSONNEL

### MAINTIEN D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET SON CCAS

Sur proposition de Madame Laurence ROUEDE, Première Adjointe au Maire,

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une commune et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés, de créer un Comité Technique commun aux agents de la commune et de l'établissement à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique commun compétent pour l'ensemble des agents de Ville de Libourne et de son C.C.A.S. ;

Considérant que l'échéance du renouvellement général prévu à l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre 2018 invite à réaffirmer le principe de cette mise en commun ;

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents communaux et des agents du droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1<sup>er</sup> janvier 2018

- Mairie = 524 agents,
- C.C.A.S. = 116 agents,

soit un total de 640 agents

permettent le maintien d'un Comité Technique commun.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-confirme le maintien d'un Comité Technique commun pour les agents de la Ville de Libourne et de son C.C.A.S., dont les membres du collège des représentants du personnel seront désignés à l'issue des élections professionnelles de 2018.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

**SÉANCE DU 4 JUIN 2018**

**18-06-073**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUCHEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseil municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents - excusés :**

Noureddine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, David SOULAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Patrice CHAUPUIS (pouvoir à Annie CONTE), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUCHEAU été nommée secrétaire de séance  
-----

**PERSONNEL**

FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ  
TECHNIQUE, MAINTIEN DU PARITARISME NUMÉRIQUE ET DÉCISION DU RECUEIL DE  
L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ ET DE L'ÉTABLISSEMENT

Sur proposition de Madame Laurence ROUEDE, Première Adjointe au Maire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu la circulaire ministérielle en date du 26 mars 2018 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats aux organismes consultatifs de la fonction publique territoriale,

Vu le courrier du Ministère de l'action et des comptes publics en date du 5 janvier 2018 annonçant la tenue du renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique au 6 décembre 2018,

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 13 avril 2018, soit plus de 6 mois avant la date du scrutin ;

Le rôle du Comité Technique est d'associer le personnel, représenté par un collège d'agents élus, aux questions intéressant le fonctionnement et l'organisation générale des services, notamment l'évolution des effectifs, la politique indemnitaire, le temps de travail, la formation ou encore l'égalité professionnelle.

Le nombre des représentants siégeant dans cette instance est déterminé après avis des organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

L'effectif de la Ville de Libourne de son CCAS constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 640 agents (fonctionnaires en position d'activité, de congé parental ou accueillis en mise en disposition et agents contractuels en position d'activité ou de congé parental, sous certaines conditions d'ancienneté), comprenant 387 femmes et 253 hommes.

L'article 1 du décret n°85-565 précité prévoit pour le C.T. de la Ville de Libourne et de son C.C.A.S. la possibilité d'y instituer de 4 à 6 sièges. En l'occurrence, il a été proposé aux organisations syndicales représentatives de fixer à 6 le nombre de sièges à pourvoir.

Il est précisé que, pour la première fois, les listes constituées devront comprendre un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la collectivité et de l'établissement.

S'agissant de la gouvernance du C.T., les organisations syndicales n'ont pas émis d'opposition à la présence d'un collège employeur ni au principe de la prise en compte de son avis.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- Fixe à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- Maintient un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- Maintient du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BLISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BLISSON, Maire  
de la Ville de Libourne  
Gironde

**SÉANCE DU 4 JUIN 2018**

**18-06-074**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseil municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents - excusés :**

Noureddine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, David SOULAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Patrice CHAPUIS (pouvoir à Annie CONTE), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance  
-----

**PERSONNEL**

**MAINTIEN D'UN COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
COMMUN ENTRE LA MAIRIE DE LIBOURNE ET SON CCAS**

-----  
Sur proposition de Madame Laurence ROUEDE, Première Adjointe au Maire,

L'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un CHSCT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une commune et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés, de créer un CHSCT commun aux agents de la commune et de l'établissement à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CHSCT commun compétent pour l'ensemble des agents de la Ville de Libourne et de son C.C.A.S. ;

Considérant que l'échéance du renouvellement général prévu à l'occasion des élections professionnelles du 6 décembre 2018 invite à réaffirmer le principe de cette mise en commun ;

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Mairie = 524 agents,
- C.C.A.S. = 116 agents,

soit un total de 640 agents

permettent le maintien d'un C.H.S.C.T. commun.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

Approuve le maintien d'un C.H.S.C.T. commun pour les agents de la Ville de Libourne et de son C.C.A.S., dont les membres du collège des représentants du personnel seront désignés à l'issue des élections professionnelles de 2018.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Poste expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Handwritten signature of Philippe Buisson.



SÉANCE DU 4 JUIN 2018

18-06-075

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseil municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents - excusés :**

Noureddine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, David SOULAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Patrice CHAPUIS (pouvoir à Annie CONTE), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance  
-----

**PERSONNEL**

FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, MAINTIEN DU PARITARISME NUMÉRIQUE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ ET DE L'ÉTABLISSEMENT

-----  
Sur proposition de Madame Laurence ROUEDE, première adjointe au Maire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu la circulaire ministérielle en date du 26 mars 2018 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes pour la composition des listes de candidats aux organismes consultatifs de la fonction publique territoriale,

Vu le courrier du Ministère de l'action et des comptes publics en date du 5 janvier 2018 annonçant la tenue du renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique le 6 décembre 2018,

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue  
mois avant la date du scrutin ;

Le C.H.S.C.T. a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la protection de la santé physique et mentale ainsi qu'à la sécurité des agents au travail.

Le nombre des représentants siégeant dans cette instance est déterminé après avis des organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

L'effectif de la Ville de Libourne de son CCAS constaté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 640 agents (fonctionnaires en position d'activité, de congé parental ou accueillis en mise en disposition et agents contractuels en position d'activité ou de congé parental, sous certaines conditions d'ancienneté), comprenant 387 femmes et 253 hommes.

L'article 28 du décret n°85-603 permet d'instaurer de 3 à 10 sièges peuvent être institués au sein du C.H.S.C.T. de la Ville de Libourne et de son C.C.A.S. En l'occurrence, il a été proposé aux organisations syndicales de fixer à 4 le nombre de sièges à pourvoir.

Il est précisé que, pour la première fois, les listes constituées devront comprendre un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la collectivité et de l'établissement.

S'agissant de la gouvernance du C.H.S.C.T., les organisations syndicales n'ont pas émis d'opposition à la présence d'un collègue employeur ni au principe de la prise en compte de son avis.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- maintient un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- maintient du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le C.H.S.C.T., de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Philippe BUISSON, Maire  
de la ville de Libourne

SÉANCE DU 4 JUIN 2018

18-06-076

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 29 mai 2018**

L'an deux mille dix-huit le quatre juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Alain HERAUD, Conseil municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents - excusés :**

Noureddine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, David SOULAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Patrice CHAPUIS (pouvoir à Annie CONTE), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe Buisson), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance  
-----

**PERSONNEL**

**AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL - SUBVENTION 2018**

La Ville de Libourne apporte chaque année un appui financier aux associations qui œuvrent en faveur des œuvres sociales du personnel.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui cerne les conditions d'octroi de subventions aux associations, une convention d'objectifs et de subventionnement doit être signée par la collectivité de l'organisme bénéficiaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 attribuant une avance de subvention 2018 à l'amicale du personnel pour un montant de 17 000€,

Vu l'avis de la commission finances en date du 31 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

-à procéder à l'attribution et au versement de la subvention 2018 à l'association selon le tableau ci-dessous :

|                      |             |
|----------------------|-------------|
| Amicale du personnel | 43 065,35 € |
|----------------------|-------------|

-à signer la convention d'objectifs et de subventionnement afférente et ses avenants éventuels.

*Imputation budgétaire : chapitre 920.025*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour certifier la validité de la présente copie conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

*(Handwritten signature)*